



le 15 mars 2020

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de la Ligue Paris - Ile-de-France - Centre de Vol Libre pour l'exercice 2019

Samedi 14 mars 2020
DRDJSCS 75013 Paris

1. Liste des présents et quorum

L'accueil et l'embarquement des participants se sont déroulés de 13 h 30 à 14 h.

Après vérification, le quorum est atteint (pour rappel 14 structures et 1 778 voix minimum) :

- sur les 56 structures (53 associations et 3 OBL) convoquées, 20 étaient présentes ou représentées,
- sur 7 112 voix que comptent ces 56 structures, **3 147** étaient représentées (44,25 % des voix).

8 structures associatives sont représentées par leur président ou un membre délégué :

Les Migrateurs, Cravant Vol Libre, Les Piafs, Le Thermique Francilien, Les Crécerelles, Paris Kitesurfing Club, Globe Trot'Air, Volgang.

12 structures associatives sont représentées par une autre structure :

Delta Club de Neuilly Plaisance, Planet Parapente, Les Ailes du Ticket, Sanc'Air, ASCEA Vol Libre, BKT, Voiles en Vue, Kite Unit, Thermique Bleu, Les Ailes de Sénart, COSRL Section Parapente, Plaine(Aile).

Aucune OBL n'est présente ou représentée.

On note la présence de M. Claude Cantamessi, licencié à l'US Ivry mais non porteur de voix.

En présence de 13 personnes (effectif malheureusement faible du fait du Covid-19), le président Pierre Demeyer ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et présente l'ordre du jour.

2. Commission de contrôle des opérations électorales et déroulement des votes

Selon les statuts, une commission de 3 personnes doit être désignée.

3 personnes se proposent :

- M. Joël Amiable (cadre technique d'Etat FFVL),
- M. Raphaël Vicente (Le Thermique Francilien),
- Mme Sophie Verhaege (Le Thermique Francilien).

M. Pierre Demeyer rappelle le fonctionnement et le déroulement des votes ; l'assemblée accepte à l'unanimité de procéder à main levée.

Toutefois, l'élection de nouveaux membres du CD se fera à bulletin secret, sauf s'il n'y a pas plus de candidats que de places disponibles et si personne ne s'oppose à un vote à main levée.

3. Approbation du PV de l'AG du 23 mars 2019

Ce document avait été communiqué aux présidents de structures avec la convocation. Il est disponible sur le site Internet de la ligue. Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote à main levée :

Vote n° 1 pour approbation du PV de l'AG du 23 mars 2019: 20 votants – 20 votes exprimés :

- ⇒ Pour = 3 147 voix
- ⇒ Contre = 0
- ⇒ Abstention = 0

Le PV de l'AG du 23 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

4. Rapport moral de l'exercice 2019

M. Pierre Demeyer présente la synthèse du rapport moral de l'exercice écoulé qui avait été diffusé aux présidents des structures avec la convocation. Il est disponible sur le site Internet de la ligue.

Il remercie les partenaires qui appuient financièrement nos actions (Etat ANS-ex-CNDS, Région Ile-de-France et FFVL).

Il expose les grandes lignes des actions et des résultats de la ligue de l'an passé, notamment concernant :

- Le nombre de licenciés FFVL pour 2019 est de **1 825**. Cet effectif est supérieur à celui de 2018 (mauvaise année qui suivait toutefois une très bonne année 2017),
- La structuration de la ligue : 6 CDVL, 53 clubs et 3 OBL,
- Le Kite et le Parapente restent les deux activités très majoritaires au sein de la ligue PIDFC,
- Les effectifs du parapente et notamment des clubs les plus importants (en nombre) se maintiennent,
- La baisse du Kite se poursuit, toujours due au non-renouvellement de la délégation ministérielle pour le kite nautique : le club AKIF en pâtit particulièrement. Ceci nécessite de renforcer encore nos actions vers le Landkite et le Snowkite et, pour ce qui concerne le Kitesurf (aquatique), le loisir et les Jeunes pratiquants,
- La pratique féminine en augmentation (15 % de l'effectif), désormais dynamisée par une commission féminine,
- Un effectif « jeunes » (> 18 ans) de 7 %, notamment du fait de l'initiation et la formation de lycéens au parapente (en liaison avec le CDVL 91),
- L'ANS (subvention d'Etat désormais attribuée par la FFVL) a connu une très forte baisse (- 30%) dû à ce qui nous semble être un cafouillage méthodologique de la commission d'attribution),
- La région Ile-de-France et la FFVL soutiennent la ligue PIDFC avec persévérance ... dans un contexte de baisse tendancielle des soutiens financiers ... toujours anxiogène,
- La difficulté d'articuler le PSTC (Plan Sportif Territorial Concerté) avec la notion de projets éligibles auprès de l'ANS dans le cadre d'une enveloppe globale ... désormais arbitrée par la FFVL,
- Notre activité majoritaire concernant le Parapente, dont la compétition classique, la CFD et plus récemment la précision d'atterrissage,
- Les sites de pratique (naturels et bases de treuil) : relations publiques, entretien, homologation et conventionnement,
- L'organisation de compétitions et de manifestations,
- Les formations à destination des encadrants de clubs (accompagnateur, moniteur, ...) et des licenciés (qualification au biplace, cours et examens théoriques),
- Les formations PSC1 (secourisme) par la ligue et les CDVL,
- La déclinaison régionale des actions fédérales « voler mieux », « kitez mieux » et « animateur sécurité » dans les clubs,
- Le bénévolat toujours très important, qu'on estime être d'environ 2 emplois équivalent temps plein (ETP).

Le président rappelle que les personnes qui vont en mission pour la ligue peuvent abandonner le remboursement de frais qui leur est dû au profit d'une attestation fiscale donnant ensuite droit à une réduction d'impôt (env. 70 %). C'est aussi valable pour les CDVL et les clubs : voir les détails de procédure avec notre trésorier M. Mollie.

Après quelques échanges avec la salle, il est procédé au vote à main levée :

Vote n° 2 pour approbation du rapport moral 2019 : 20 votants – 20 votes exprimés :

- ⇒ Pour = 3 147 voix
- ⇒ Contre = 0
- ⇒ Abstention = 0

Le rapport moral 2019 est approuvé à l'unanimité.

5. Rapport financier et comptes de l'exercice 2019

M. Patrice Mollie, nouveau trésorier de la ligue, présente la synthèse des comptes de l'exercice écoulé (dépenses et des recettes, intégrant la comptabilisation du bénévolat répartie selon les actions) et le rapport financier.

Ces documents avaient été diffusés aux présidents des structures avec la convocation. Ils sont disponibles sur le site internet de la ligue.

De plus, la comptabilité détaillée est consultable sur demande par toute structure.

Les grands postes des recettes sont :

- Etat-ANS : 7 036 € (très forte baisse par rapport à 2018 qui était de 10 000 €),
- Région Ile-de-France : 14 110 € (très légère baisse malgré notre convention quadriennale),
- FFVL : 5 459 € pour le RNC et l'aide aux sites (baisse par rapport à 2018 qui était de 5 818 €),
- Cotisation des licenciés : 10 050 € (Hausse importante malgré une hausse modérée du nombre de licence),
- Recettes des actions effectuées : 7 214 € (mais pas forcément significatif car cela dépend notamment des paiements directs effectués hors comptabilité de la ligue),
- Bénévolat : 40 900 € (évaluation maintenue).

Les grands postes des dépenses (incluant un ratio de valeur de bénévolat au prorata des montants financiers) sont :

- Développement des pratiques sportives : 25 532 € (forte augmentation par rapport à 2018 qui était de 14 465 €),
- Compétitions : 26 208 € (augmentation significative par rapport à 2018 qui était de 23 244 €),
- Développement des publics et structures : 8 521 € (baisse significative par rapport à 2018 qui était de 10 419 €),
- Communication : 7 608 € (en augmentation par rapport à 2018 qui était de 5 979 €),
- Formations (brevets théoriques, PSC1, encadrement powerkite et snowkite, ...): 15 943 € (très légère baisse par rapport à 2018 qui était de 16 724 €).

En conclusion, le bilan de 2019 est très légèrement bénéficiaire, à hauteur de **957 €**.

Il se trouve que la baisse de l'aide publique a correspondu à une année quasi-blanche en termes de formation d'encadrants en parapente (biplaceur, accompagnateur, animateur, moniteur) et au lancement de la commission féminine qui n'a pas occasionné de dépenses significatives.

Votre ligue a encore « serré des vis », moyennant une gestion drastique et une bonne coordination avec chaque responsable d'activité.

Cette configuration ne se reproduira pas en 2020 avec une relance des formations d'encadrants en parapente et la montée en puissance des actions féminines.

Le président indique que ce petit résultat positif sera mis en « report à nouveau ».

Il rappelle que notre trésorerie sera fort utile dans le cadre des mutations qui se poursuivent :

- la baisse continue des effectifs en kite, qui ne sera statistiquement pas compensée par la légère augmentation encore espérée en parapente,
- la réduction drastique des appuis publics qui est clairement entamée, ainsi qu'on l'avait craint (voir PV de l'année précédente).

Après quelques échanges avec la salle, il est procédé au vote à main levée :

Vote n° 3 pour approbation du rapport financier et les comptes 2019 : 20 votants – 20 votes exprimés :

- ⇒ Pour = 3 147 voix
- ⇒ Contre = 0
- ⇒ Abstention = 0

Les comptes et le rapport financier 2019 sont approuvés à l'unanimité

6. Budget Prévisionnel 2020

M. Patrice Mollie, nouveau trésorier de la ligue, et le président présentent le budget prévisionnel pour l'exercice commencé.

Il est disponible sur le site internet de la ligue.

Ce projet de budget prévisionnel est proposé en équilibre (98 000 € incluant le bénévolat). Il est supérieur à ce qui avait été proposé à l'AG précédente (93 500 € en 2019) mais reste inférieur à celui de 2018 (104 000 €).

Il est conçu de façon à prendre en compte :

- la stagnation espérée du nombre de licences par rapport aux évolutions des années passées,
- l'ambition de la ligue concernant la réactivation d'une action traditionnelle (formation des encadrants en parapente) et un nouveau projet (actions féminines),
- un espoir que l'effondrement de l'aide d'Etat / ANS (- 30 % en 2019) sera non seulement annulé, mais aussi corrigé en 2020,
- l'implication du bénévolat inchangée.

Les grands postes des recettes prévisionnelles (4 500 € de plus que 2019) sont :

- Etat-ANC : 14 000 € (très fort espoir de voir l'injustice de 2019 corrigée et compensée),
- Région Ile-de-France : 14 555 € (inchangé),
- FFVL : 5 400 € pour le RNC et l'aide aux sites (inchangé),
- Cotisation des licenciés : 9 500 € (estimation raisonnable du fait de la baisse du kite),
- Recettes des actions effectuées : 13 645 € (légère baisse par prudence),
- Bénévolat : 40 900 € (évaluation maintenue).

Les grands postes des dépenses prévisionnelles (incluant un ratio de bénévolat au prorata des montants financiers) évoluent en fonction des priorités affichées par nos partenaires institutionnels qui privilégient le « développement des pratiques sportives » par rapport aux « compétitions ».

Ils deviennent :

- Développement des pratiques sportives : 33 377 € (augmentation importante par rapport à 2019 où il était de 20 640 €),
- Compétitions : 14 221 € (baisse considérable par rapport à 2019 où il était de 29 360 €, après une année 2018 où il était de 32 060 €),
- Développement des publics et structures : 16 465 € (hausse significative par rapport à 2019 où il était de 11 850 €),
- Communication : 7 901 € (légère hausse par rapport à 2019 où il était de 7 000 €),
- Formations : 26 035 € (légère augmentation par rapport à 2019 où il était de 24 650 €, après une année 2018 où il était de 25 650 €).

L'équilibre de ce projet de budget postule la demande de renforcement de l'aide de l'ANS pour 2020.

Pour autant, le léger excédent de 2019 devrait permettre de passer le cap très difficile qui nous attend en fin d'olympiade et la mutation qui s'annonce pour le début de l'olympiade suivante.

Après quelques échanges avec la salle, il est procédé au vote à main levée :

Vote n°4 pour approbation du budget prévisionnel 2020 : 20 votants – 20 votes exprimés :

- ⇒ Pour = 3 147 voix
- ⇒ Contre = 0
- ⇒ Abstention = 0

Le budget prévisionnel 2020 est approuvé à l'unanimité.

7. Cotisations 2021

Depuis le vote effectué il y a deux ans, les cotisations sont de :

- 6 € : Cotisation par pratiquant volant (Parapente / Delta), Kite (y compris Primo-licencié),
- 4 € : Cotisation par pratiquant Cerf Volant et Boomerang.

Le comité directeur propose à l'AG de maintenir ces cotisations pour 2021.

Il indique toutefois que le montant des cotisations devra être débattu lors des AG suivantes si l'on souhaite maintenir un bon niveau d'activité et d'animation dans notre région.

Après explications, il est procédé au vote à main levée :

Vote n° 5 pour approbation des cotisations 2021 : 20 votants – 20 votes exprimés :

- ⇒ Pour = 3 147 voix
- ⇒ Contre = 0
- ⇒ Abstention = 0

Les cotisations 2021 sont approuvées.

8. Election des membres du nouveau Comité directeur pour la fin de l'olympiade 2017-2020

Les statuts de la ligue prévoient un nombre de 22 personnes au sein du CD.

En fin d'année 2019, il demeure 14 élus du fait des démissions de Florent Casanova et de Franck Guillemet.

Compte-tenu des départs, on dispose de 8 places vacantes au comité directeur.

Suite à l'appel à candidature, le président n'a pas reçu de candidature avant l'AG.

Il rappelle alors que des candidatures spontanées durant l'AG sont possibles.

Il n'y a toutefois pas de déclaration de candidature spontanée.

Vote n° 6 pour élire des nouveaux membres du comité directeur :

En absence de candidat, il n'est pas procédé au vote.

Voici la liste actualisée des membres du comité directeur de la ligue :

Identité	Courriel	Club	Fonctions au CD
Bertaux Pierre	p-bertaux@orange.fr	Les Crécerelles	Treuil et tracté
Bruezières Jérôme	jerome.brueziere@m4x.org	Les Crécerelles	Secrétaire
Casanova Florent	casanova.florent@gmail.com	Union Sportive d'Ivry	Trésorier
Delbos Frédéric	fredo.delbos@gmail.com	Voiles en Vue	
Demeyer Pierre	p.demeyer@ffvl.fr	Paris Kitesurfing Club	Président & membre de l'APL - Kite
Ferry-Wilczek Bruno	ferrywilczek@free.fr	Les Piafs	Vice-Président – Sites - CROSIF
Guillemet Franck	fanfanvol@wanadoo.fr	Cramay'Ailes	Cerf volant indoor
Laurent Jean-Pierre	junak@wanadoo.fr	Les Piafs	Sorties accompagnées - Handicap
Lenoir Jean	jean.lenoir@free.fr	Cravant Vol Libre	
Levoyeur Fabrice	falevoyeur@wanadoo.fr	Globe Trot'Air	Responsable formation parapente
Michel Yves	yves.michel18@wanadoo.fr	Les Migrateurs	
Mollie Patrice	pmollie@infonie.fr	Vol'Gang	Trésorier
Morette Jean-Loup	jeanloup.m@orange.fr	AKIF	Vice-président - Communication
Nossin Marc	marcnossin@yahoo.fr	Les Ailes de Sénart	Compétition parapente - CNP
Parmentier Dominique	voyageursduciel@gmail.com	Le Thermique Bleu	Delta – Formations théoriques
Saada Jérôme	jerome.saada@gmail.com	Le Thermique francilien	Site internet

De plus la ligue peut compter notamment sur :

Identité	Courriel	Club	Fonctions support
Amiable Joël	joel_amiable@yahoo.fr	FFVL	Conseiller technique national
Quillet Patrice	patrice.quillet@free.fr	Le Thermique francilien	Biplace de la ligue, fauteuils, ...
Verhaege Sophie	sophie.verhaege@lilo.org	Le Thermique francilien	Présidente des actions féminines
Sarah Labile	desbouvis.massy@orange.fr	US Ivry	Actions féminines

9. Perspectives pour 2020 ... et après

L'année 2019 avait été conduite en s'appuyant :

- sur les valeurs qui ont fait la force et le succès des actions réussies sur les années précédentes de l'olympiade,

- sur la mise en place d'idées nouvelles et de changements qui étaient nécessaires pour améliorer notre fonctionnement (mutation des équipes compétition,).

Il faudra finaliser certaines de ces actions et continuer à avancer en ce sens en 2020.

Pour ce faire, le président rappelle les mutations fondamentales qui sont en jeu et doivent se poursuivre d'ici la fin de l'olympiade :

- La gestion par la FFVL des subventions allouées à l'ensemble du Vol libre par l'ANS,
- la déclinaison des PSTC (Plan Sportif Territorial Concerté) avec la FFVL, nos CDVL et les clubs ;
- la poursuite tendancielle de la baisse des subventions publiques ;
- la nécessité absolue de trouver d'autres moyens de subvention (dont des partenaires privés), sujet dont on parle depuis longtemps sans avoir avancé jusqu'ici ;
- la transformation du Kite et la nécessité de recentrer nos préoccupations sur les disciplines dont la FFVL dispose de la délégation ministérielle, à savoir le Landkite et le Snowkite.

Du coup, il choisit de marquer les points de vigilance suivants pour 2020, dernière année de l'olympiade :

- Anticiper les changements à venir dans l'organisation : intégrer les réformes en cours sur la réorganisation du sport (CNDS > ANS) et anticiper les modifications encore à venir, surtout si nous ne voulons pas voir diminuer très sensiblement notre capacité à mener des actions ou des projets.
 - Concrètement, cela devra se traduire dès 2020 par un nombre beaucoup plus important de demandes de subventionnement ANS à réaliser directement par les clubs à destination de la FFVL, laquelle instruira ces dossiers pour le compte de l'ANS.
 - Bien conscient que cette nouvelle compétence qui sera demandée aux clubs n'est pas forcément facile à acquérir, notre challenge pour 2020 sera de nous y préparer au mieux collectivement.
- Poursuivre et décliner sur le terrain la mise en place du PSTC, qui nécessitera encore plus de dialogue entre la ligue (Equipe Technique Régionale, ...), les CDVL et les clubs.
- Anticiper les baisses de subventions publiques : l'appel aux financements externes ou aux partenariats ne fait pas partie de nos habitudes. Il est néanmoins fondamental d'intégrer cette nouvelle dimension dans nos actions et événements si nous ne voulons pas voir diminuer très sensiblement notre capacité à mener des actions ou des projets.

Ensuite, les élections d'un nouveau Comité directeur interviendront au début de 2020 : de nouvelles forces vives seront nécessaires.

N'hésitez pas à approcher vos élus actuels pour comprendre le fonctionnement de la ligue, assister à une réunion du comité directeur et réfléchir avec eux à la façon d'épauler le travail effectué par la ligue (de même que par les divers CDVL) pour le développement et le rayonnement du Vol libre, dans notre région et au delà.

10. Focus sur les subventions d'Etat par l'ANS

Depuis 2019, la FFVL gère et répartit, pour le compte de l'Etat, l'ensemble des subventions allouées à l'ensemble du Vol libre par l'ANS (Agence Nationale du Sport) qui a remplacé le défunt CNDS.

La conséquence immédiate est que la ligue PIDF se retrouve désormais en concurrence avec d'autres ligues, d'autres CDVL et d'autres clubs FFVL ... dont certains sont très puissants, structurés ... et avec de bonnes idées !

De plus, il est demandé de privilégier un « circuit court » entre l'origine de la subvention (ANS) et la structure qui bénéficie de la subvention (CLUB) pour son action menée sur le terrain. La valeur créée par notre mode de fonctionnement (dans lequel la ligue réalise des actions pour le compte des petites structures, qui n'ont pas les moyens de les mener) n'est pas perçue ni reconnue dans cette grille d'analyse : équipes de compétition de ligue, stages ligues, formations qualifiantes, PSC1, actions féminines, promotion régionale, etc.

On peut aussi évoquer l'équipe de jeunes du CDVL 91.

Concrètement, cela devra se traduire dès 2020 par un nombre plus important de demandes de subventionnement ANS à réaliser directement par les clubs (dossier à envoyer à la FFVL, laquelle instruit ensuite ces dossiers pour le compte de l'ANS)

Les élus de la ligue seront à l'écoute des clubs et assureront des conseils méthodologiques : objectifs, lignes directrices des projets, calendrier, éléments de langage, mots clés à employer et modes de présentation, ...).

Les thèmes pris en compte en 2020 par la FFVL sont les suivants :

1. Actions en direction du jeune public
2. Pérennisation des sites conventionnés
3. Actions en direction du public Handi
4. Actions en direction du public féminin
5. Organisation d'évènements découverte et promotion pour le grand public,
6. Mise en place d'actions sur la gestion des risques
7. Organiser une formation de cadres fédéraux (réservé aux ligues)
8. Financement des équipes régionales de formation (réservé aux ligues)
9. Organiser un recyclage biplace ou treuil
10. Dossiers innovants

Bien conscient que cette nouvelle compétence qui sera demandée aux clubs n'est pas forcément facile à acquérir, notre challenge pour 2020 sera de nous y préparer au mieux collectivement. Cela sera l'objectif principal de cette dernière année de l'olympiade.

11. Focus sur les formations en parapente

Fabrice Levoyer (Responsable Régional Formation Parapente) rappelle être chargé de la validation et l'enregistrement des brevets et qualifications des pilotes licenciés dans la ligue (quel que soit l'endroit où ils passent chaque examen), ce qui permet désormais de vérifier la cohérence de chaque cursus. L'ensemble des données reste archivée et consultable sur l'Intranet fédéral.

Les formations théoriques gratuites devraient être activés pour ce printemps (sous réserve de pouvoir circuler et disposer d'une salle) puis cet automne, suivies des sessions d'examens théoriques (participation aux frais). Même quand c'est gratuit, il faut toutefois s'inscrire sur [billetweb](#) de façon à connaître et ensuite archiver l'effectif.

L'enseignement en école puis le passage des brevets pratiques successifs s'effectuent selon le référentiel du carnet de progression : https://efvl.ffvl.fr/mesurer_progression Il souhaite mettre en place un processus de validation des brevets pratiques (BP et BPC) avec les encadrants de la ligue.

Après plusieurs années « en creux », il souhaite développer le « catalogue » de formation des futurs encadrants fédéraux (biplaceurs, animateurs, accompagnateurs, moniteurs). Pour 2020 et de façon à éviter la fuite des candidats vers d'autres ligues, il propose :

- une formation au biplace (préQBi puis QBi) avec des enseignants de ligue (si possible bénévoles). Le prix est calculé de façon à être particulièrement attractif (frais pédagogiques, navette et voyage inclus). Il convient que l'information passe correctement dans les clubs et que les clubs envoient leurs candidats.
- un module pour les encadrants (accompagnateur, animateur, moniteur fédéral) avec possibilité de tutorat. Ceux-ci peuvent être validés indépendamment les uns des autres.

On rappelle le process des « sorties accompagnées » organisées par notre ligue (avec le soutien du CDVL 91) à destination des pilotes possédant au moins le brevet vert (autonomie sur site connu en aérologie calme) et titulaires d'une licence volant. L'accompagnateur n'est pas un enseignant mais un pilote titulaire de la qualification fédérale d'accompagnateur fédéral. Son rôle est d'une part, de rendre "connu", grâce à ses explications, un site sur lequel un pilote n'a jamais volé (visite de l'attéro, visite du déco, explications sur le vol) et d'autre part d'organiser une analyse des conditions de vol sur le site le jour donné. Le pilote reste responsable de sa décision de voler ou pas.

Voir <https://liguepidfvollibre.fr/2-non-categorise/100-sorties-accompagnees-organisees-par-la-ligue.html>

12. Focus sur les actions féminines

Sophie Verhaerge expose la mise en place progressive des actions de la commission féminine en 2019, commencée par le recensement de l'effectif féminin, souvent dispersé dans les différents clubs et ne se connaissant que peu. 29 filles ont répondu au questionnaire : cela a mis en exergue le besoin d'un encadrement et de formations. Un premier stage a été rapidement organisé, de façon à lancer l'action dès 2019, mais trop vite pour que la communication et la programmation de congés puisse efficacement suivre. Le stage de formation à St-André-les-Alpes a donc été ouvert aux pilotes normandes.

Début 2020, une réunion de lancement a présenté le programme :

- 2 stages fédéraux adaptés aux besoins exprimés, à savoir l'« accession au brevet de pilote » (fin octobre 2020) et les « premiers thermiques » (début juillet 2020). Ils seront encadrés par Didier Kalama et Francis Baud-Blain. Lieux non encore définis ;

- 3 stages en école professionnelle concernant la « remise en selle » et la « découverte des différents types de vols ». Les écoles pressenties sont localisées au Mont-Poupet et en Chartreuse.

13. Clôture de l'AG

Les débats étant épuisés, le président remercie les participants et clôt l'AG à 16 h.

Bruno Ferry-Wilczek (président de la commission fédérale « Statuts et règlements ») rappelle que les conditions sanitaires font que l'AG annuelle de la FFVL ne pourra pas s'effectuer de façon traditionnelle. Le comité directeur fédéral a décidé d'organiser une AG par voie électronique sur deux jours (samedi 28 et dimanche 29 mars).

Il explique que l'ensemble des documents officiels est dès à présent à disposition des clubs et OBL sur internet.

Les élus s'attachent désormais à réaliser des présentations plus synthétiques des rapports moral et financier.

Comme l'AG ne sera pas interactive, ils cherchent à mettre au point un système de « questions / réponses » qui devait pouvoir être proposé durant toute la semaine précédent le scrutin : l'ensemble sera mis en ligne.

Un prestataire a été choisi pour organiser le scrutin et garantir la sincérité et l'anonymat des suffrages.

Ensuite et du fait de la nécessité d'élire le nouveau comité directeur avant la fin de 2020 (obligation ministérielle), la FFVL planifie dès à présent une AG électorale à la mi-décembre 2020 (en principe le **13 décembre 2020**) : de plus, un débat y sera organisé de façon à tenter de compenser le manque de contact dû au système électronique.

Un verre de l'amitié est ensuite partagé.

Le président
Pierre Demeyer

Le secrétaire
Jérôme Bruezières